

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: VECTOBAC 12AS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2015-0037

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0008543-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

VECTOBAC 12AS

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
	Adresse	Parc d' Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or France
Numéro de l'autorisation	FR-2015-0037	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0008543-0000	
Date de l'autorisation	13/07/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	28/06/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	VALENT BIOSCIENCES CORPORATION
Adresse du fabricant	870 TECHNOLOGY WAY 600048 LIBERTYVILLE États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	A TO Z DRYING. INC - 1000 WALLACE ROAD 50641 OSAGE, IOWA États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	5 - Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52
Nom du fabricant	VALENT BIOSCIENCES CORPORATION
Adresse du fabricant	870 TECHNOLOGY WAY 600482 LIBERTYVILLE États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	ABBVIE INC. - 1401 SHERIDAN ROAD 60064 NORTH CHICAGO, ILLINOIS États-Unis
	2142 350TH STREET 50461 OSAGE IOWA États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52	Bacillus thuringiensis subsp. israelensis Serotype H14, Strain AM65-52	Substance active			11,61

2.2. Type de formulation

Suspension concentrée (SC)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Produit destiné à une utilisation par les professionnels de la désinsectisation - Application terrestre

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide destiné à la lutte contre les larves de moustiques et de mouches noires dans les gîtes larvaires. Usage extérieur Surface de l'eau, fosses septiques, canalisations et égouts.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Culicidae (genus : Aedes spp, (Ochlerotatus spp), Anopheles spp et Culex spp) Nom commun: Moustiques Stade de développement: Stades larvaires (L1 à L4) Nom scientifique: Simuliidae, Mouche noire (Simulium spp, etc.) Nom commun: Mouches noires / Simulium Stade de développement: Larves (tous stades)
Domaine d'utilisation	Extérieur Usage extérieur Surface de l'eau, fosses septiques, canalisations et égouts.
Méthode(s) d'application	Pulvérisation ou écoulement manuel - Pulvérisation ou écoulement manuel : Moustiques et mouches noires / Simulium : Application terrestre par pulvérisation (pulvérisateur manuel à air comprimé, pulvérisateur à dos, atomiseur, pulvérisateur pneumatique monté sur véhicule) ou écoulement manuel (arrosoir).
Taux et fréquences d'application	Moustiques : 0,25 – 2,5 L/ha - Mouches noires / Simulium : 0,5 – 40 ppm/min - - - <u>Moustiques :</u> 0,25 - 2,5 L/ha Le produit est appliqué pur ou après dispersion dans l'eau. Le volume d'eau varie entre 0 et 1000 L, en fonction de l'équipement d'application. La dose dépend de la densité de population, du stade larvaire ainsi que de la qualité de l'eau. Les doses d'emploi les plus faibles (0,25 - 1,5 L/ha) éliminent correctement du 1er jusqu'au début du 4ème stade larvaire. En cas de forte densité larvaire, prédominance du 4ème stade larvaire, d'une eau contenant un niveau élevé de matières organiques, et/ou un renouvellement significatif de l'eau, les doses d'emploi les plus élevées (1,5 - 2,5 L/ha) doivent être utilisées. Délai d'action : de 4 à 24 heures après application. <u>Mouches noires / Simulium :</u> 0,5 – 40 ppm/min Le produit est appliqué pur ou après dispersion dans des volumes d'eau variant entre 0 et 1000 L, en fonction de l'équipement d'application. La concentration d'application dans l'eau est corrélée aux particularités de chaque cours d'eau (vitesse d'écoulement, débit, turbidité, température, etc.). Utiliser les doses élevées lorsque les cours d'eau contiennent une concentration élevée de matière organique, limon, d'algues planctoniques, de sels, une végétation aquatique dense et/ou lorsque l'on désire augmenter la portée. Délai d'action : de 4 à 24 heures après application.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Bidons en PEHD de 10 L - Fûts en PEHD de 50 et 200 L - Cuves en PE de 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (étanche aux pulvérisations), des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases exposantes (manipulation, préparation, chargement et application terrestre).

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

**Utilisation 2 - Produit destiné à une utilisation par les professionnels de la désinsectisation -
Application aérienne**

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide destiné à la lutte contre les larves de moustiques et de mouches noires / Simulium dans les gîtes larvaires.

Usage extérieur
Surface de l'eau, fosses septiques, canalisations et égouts.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culicidae (genus : Aedes spp, (Ochlerotatus spp), Anopheles spp et Culex spp)
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Stades larvaires (L1 à L4)

Nom scientifique: Simuliidae, Mouche noire (Simulium spp, etc.)
Nom commun: Mouches noires / Simulium
Stade de développement: Larves (tous stades)

Domaine d'utilisation

Extérieur

Usage extérieur
Surface de l'eau, fosses septiques, canalisations et égouts.

Méthode(s) d'application

Pulvérisation -
Pulvérisation :
Moustiques et mouches noires / Simulium :
Équipement d'application aérienne (aéronef)

Taux et fréquences d'application

Moustiques : 0,25 – 2,5 L/ha - Mouches : 0,5 – 40 ppm/min - - -

Moustiques :
0,25 - 2,5 L/ha

Le produit est appliqué après dilution ou non dans l'eau. Le volume d'eau varie entre 0 et 1000 L, en fonction du matériel d'application.

La dose dépend de la densité de population, du stade larvaire ainsi que la qualité de l'eau.

Les doses d'emploi les plus faibles (0,25 – 1,5L/ha) éliminent correctement du 1er jusqu'au 4ème stade larvaire. En cas de forte densité larvaire, prédominance du 4ème stade larvaire, d'une eau contenant un niveau élevé de matières organiques, et/ou un renouvellement significatif de l'eau, les doses d'emploi les plus élevées (1,5 – 2,5 L doivent être utilisées.

Délai d'action : de 4 à 24 heures après application

Mouches :
0,5 - 40 ppm/min

Le produit est appliqué dilué ou non dans des volumes d'eau variant entre 0 et 1000 L, en fonction du matériel d'application.

La concentration d'application dans l'eau est corrélée aux particularités de chaque cours d'eau (vitesse d'écoulement, débit, turbidité, température, etc.).

Utiliser les doses élevées lorsque les cours d'eau contiennent une concentration élevée de matière organique, limon, d'algues planctoniques, de sels, une végétation aquatique dense et/ou lorsque l'on désire augmenter la portée.

Délai d'action : de 4 à 24 heures après application.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Professionnel qualifié

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bidons en PEHD de 10 L
- Fûts en PEHD de 50 et 200 L
- Cuves en PE de 1000 L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le grand public doit être informé de manière appropriée de l'application aérienne (par exemple par des panneaux d'avertissement autour de la zone traitée avant, pendant et 48h après le traitement).
- Lors des épandages aériens, respecter une distance minimale de sécurité de 50 mètres entre les zones traitées et les habitations.
- Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque l'application par voie terrestre n'est pas possible et uniquement pour des surfaces traitées supérieures à 0,5 ha.
- La personne responsable du contrôle doit s'assurer que l'équipement d'application est adapté à l'aéronef choisi, qu'il soit correctement calibré, que la dérive due au vent soit minimale sur le site traité, afin de garantir la bonne dose d'application et limiter l'exposition du sol.
- L'aéronef doit être équipé d'un GPS professionnel permettant une application précise du produit quand elle est nécessaire.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'emploi recommandées et lire les instructions fournies.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- L'équipement utilisé pour les traitements doit être adapté, correctement entretenu et calibré.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection (étanche aux pulvérisations), des lunettes de protection et un masque respiratoire EN FFP3 pendant toutes les phases exposantes (manipulation, préparation, chargement et application terrestre).
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Pour les travailleurs entrant après épandage sur une rizière, porter un vêtement de travail et des gants de protection pendant 24 heures après la fin du traitement.
- Mettre en place une zone non accessible à la population générale pendant le traitement et jusqu'à séchage du produit appliqué.
- En cas d'utilisation dans les eaux d'irrigation des rizières, un délai avant récolte de 1 mois doit être respecté.
- La personne responsable du contrôle doit s'assurer que le personnel chargé du contrôle dispose des connaissances suffisantes sur 1- les moustiques / mouches noires et leur cycle de vie en tant que larves et adultes ; 2- l'utilisation du matériel d'application adapté ; 3- la préparation de la dose prescrite.
- Ne pas dépasser 8 applications espacées d'au minimum 10 jours.
- L'étiquette du produit doit informer l'utilisateur de sa responsabilité à se conformer aux exigences des autorités locales et à respecter les conditions requises avant l'utilisation du produit en milieu naturel.
- Des autorisations spécifiques sont requises pour l'application du produit dans les zones couvertes par le réseau Natura 2000, les zones protégées ou les réserves naturelles.
- L'utilisateur doit enregistrer toutes les informations concernant les applications, en indiquant les situations précises des zones traitées, les dates précises de traitement ainsi que les quantités, doses et concentrations utilisées. Ces informations doivent être conservées pendant au moins 10 ans et fournies aux autorités locales ou aux chercheurs s'ils le demandent.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Porter des EPI adaptés pour toute manipulation du produit ;
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les voies respiratoires ;
- Porter des habits de protection adaptés pendant le traitement ;
- Ne pas manger, boire, ni fumer pendant le traitement ni après jusqu'à ce que les mains aient été lavées ;
- Conseil de soin : traiter de manière symptomatique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans les circuits de collecte appropriés.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker pendant plus de 12 mois à une température supérieure à 20 °C, et pendant plus de 18 mois à une température supérieure à 15°C.
- Stocker à l'abri de la lumière, dans les conditionnements d'origine convenablement refermés.
- Durée de conservation : 18 mois.

6. Autres informations

- L'étiquette doit porter de manière lisible et indélébile la mention « lire les instructions ci-jointes avant emploi ».
- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.

- **Données requises en post-autorisation :**

Fournir à l'Anses sous un délai de 24 mois à compter de la date d'autorisation de mise à disposition sur le marché les éléments suivants :

- o une nouvelle étude de stabilité du produit dans les emballages revendiqués non testés (18 mois à 15 °C et 12 mois à 20°C).